



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Renforcer la formation médicale en Polynésie française

Question écrite n° 18556

Texte de la question

Mme Mereana Reid Arbelot appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la nécessité de renforcer la formation médicale en Polynésie française et sur le projet de création d'un centre hospitalier universitaire (CHU) sur le territoire. La Polynésie française présente des contraintes géographiques exceptionnelles. Composée de 118 îles et atolls répartis sur une superficie maritime comparable à celle de l'Europe, elle doit assurer l'accès aux soins d'une population dispersée sur cinq archipels, parfois séparés par plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de kilomètres. L'offre hospitalière y demeure particulièrement concentrée. La Polynésie française compte cinq hôpitaux publics, dont le Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF), situé à Tahiti, ainsi que quatre hôpitaux périphériques à Taravao, Moorea, Raiatea et Nuku Hiva. Dans l'ensemble des archipels, l'accès à un établissement hospitalier implique donc un déplacement interinsulaire. Cette géographie a conduit la Polynésie française à développer une offre de soin reposant principalement sur des centres médicaux, dispensaires, infirmeries et postes de secours. Ces structures sont indispensables à la continuité des soins dans les îles éloignées mais leur fonctionnement se heurte régulièrement aux difficultés de recrutement, de formation et de fidélisation des professionnels de santé. La question de la formation médicale constitue, ainsi, un enjeu majeur. Les étudiants polynésiens souhaitant poursuivre des études de médecine doivent encore réaliser une part importante de leur cursus dans l'Hexagone. Cette situation contribue aux difficultés rencontrées pour permettre aux jeunes médecins polynésiens de revenir exercer durablement sur leur territoire à l'issue de leur formation. Elle pose également la question de l'adaptation de la formation aux réalités particulières de la médecine en Polynésie française. Dans les îles éloignées, les professionnels de santé sont souvent amenés à exercer dans des conditions très différentes de celles rencontrées dans l'Hexagone : moyens techniques et matériels limités, isolement géographique, complexité des évacuations sanitaires et faiblesse des ressources humaines disponibles. Ces conditions d'exercice particulièrement exigeantes rendent difficile la fidélisation des professionnels de santé, de nombreux médecins quittant le territoire ou leur affectation dans les îles peu de temps après leur arrivée. La formation des futurs médecins appelés à exercer en Polynésie française doit donc pouvoir intégrer pleinement ces spécificités territoriales. La création d'un centre hospitalier universitaire en Polynésie française permettrait de franchir une nouvelle étape en développant localement une formation médicale universitaire adossée à la pratique hospitalière, à la recherche et aux besoins sanitaires du territoire. Elle pourrait également contribuer à renforcer l'attractivité des carrières médicales en Polynésie française et à favoriser l'installation durable de professionnels formés sur le territoire. Un tel projet pourrait s'inscrire dans une logique de coopération avec des établissements universitaires et hospitaliers extérieurs à la Polynésie française, notamment avec le CHU de Bordeaux, avec lequel des coopérations existent déjà, ainsi qu'avec les acteurs de la formation et de la santé en Nouvelle-Calédonie. La mobilité des étudiants et internes entre ces différents territoires permettrait de diversifier les terrains de stage et de garantir une formation confrontant les futurs praticiens à des contextes sanitaires variés, tout en maintenant un ancrage fort en Polynésie française. La réalisation d'un tel projet suppose toutefois une coopération étroite entre l'État et la Polynésie française, compte tenu de leurs compétences respectives, notamment en matière d'enseignement supérieur et de santé. Elle implique également de déterminer les modalités de financement des infrastructures, de la formation universitaire, des postes hospitalo-universitaires et, plus largement, du fonctionnement d'une telle structure. Ainsi, elle lui demande si le Gouvernement entend accompagner la Polynésie française dans la création d'un centre hospitalier universitaire permettant de développer sur le territoire une formation médicale adaptée à ses réalités géographiques et sanitaires, et, le cas

échéant, selon quelles modalités institutionnelles, universitaires et financières l'État pourrait participer à ce projet, quelle part de son financement il serait susceptible de prendre en charge et selon quel calendrier sa réalisation pourrait être envisagée.

Données clés

Auteur : [Mme Mereana Reid Arbelot](#)

Circonscription : Polynésie Française (3^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18556

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2026](#), page 8970